

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr. 16 8
Poste : 35 fr. 18 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste. chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 90 c. Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication, des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en trois fois, par mandat-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 AVRIL

BULLETIN

Les préliminaires de la paix avec la Chine sont signés.

C'est la troisième fois que cet incident diplomatique se produit depuis que nous guerroyons là-bas.

Cette fois sera-t-elle la bonne? On n'en sait rien.

Quoi qu'il en soit, les amis de M. Jules Ferry essaient de réhabiliter leur homme d'affaires en disant qu'il est l'auteur de cette paix tant désirée.

La vérité est que cette signature des préliminaires a eu lieu non par M. Jules Ferry, mais malgré lui.

C'est par les Anglais que la négociation a été conduite, parce que les Anglais ont besoin que la paix se fasse entre la France et la Chine.

Ce sont des agents anglais qui ont pris l'initiative des pourparlers et qui ont influencé les représentants du gouvernement de Pékin.

Pourquoi le gouvernement de Pékin se montre-t-il prêt à céder?

C'est parce qu'on le menace d'envoyer 60,000 hommes, — envoi que, la veille de sa chute, M. Jules Ferry n'avait pas prévu.

M. Jules Ferry n'est donc pour rien dans la conclusion de la paix, — si tant est que les préliminaires soient suivis d'un traité sérieux.

Ce qu'il y a à l'actif de l'homme que les opportunistes veulent réhabiliter, c'est que, pour des calculs électoraux, il n'a pas encore envoyé au Tonkin les renforts nécessaires; c'est qu'il a laissé acculer le corps expéditionnaire à la dernière extrémité; c'est que ses amis ont fait un scandaleux coup de Bourse le 30 mars.

Nous pourrions citer tel député de l'Union républicaine qui a réalisé ce jour-là cinq cent mille francs de différences.

On a joué encore à la Bourse mardi 7 avril. — A une heure de l'après-midi, M. Jules Ferry recevait la nouvelle de la signature des préliminaires; et, à deux heures un quart, le nouveau cabinet, constitué depuis la veille, faisait aux Chambres sa déclaration gouvernementale sans savoir ce qui se passait.

M. Ferry s'était rendu à l'Elysée, et ce n'est qu'à trois heures — c'est-à-dire après la fermeture de la Bourse, — que des indiscrets apportèrent la grosse nouvelle au Palais-Bourbon, c'est-à-dire trop tard pour beaucoup de tripoteurs navrés.

C'est un bien joli tour que M. Ferry a joué là à ses successeurs.

Mais c'est un dernier trait qui résume toute sa conduite politique depuis deux ans: Mensonges et surprises.

Si nous n'avions pas d'autres preuves de sa duplicité, celle-là suffirait pour justifier la condamnation de ce brasseur de cartes bizautes.

LA PAIX INCERTAINE.

Hélas! toutes les nouvelles pacifiques d'hier s'évanouissent aujourd'hui, et nous avons bien raison de les accueillir sous toutes réserves.

On télégraphie de Berlin au Daily Chronicle :

« Dans certains cercles politiques, on attribue la présente attitude pacifique de la Chine à une simple manœuvre dans le but de gagner du temps et d'attendre l'arrivée d'un nombreux matériel de guerre commandé en Europe.

« On ajoute qu'un emprunt de 4 million et demi sterling qui avait été conclu à Londres dans un but avoué de constructions de chemins de fer et d'exploitation de mines en Chine, est considéré maintenant comme emprunt de guerre. »

On lit dans le National :

« Voici, d'après nos informations, qui sont très-exactes, quelles sont, à cette heure,

les intentions du nouveau cabinet en ce qui concerne le conflit franco-chinois :

« M. de Freycinet ne croit pas, d'une manière absolue, à la conclusion de la paix. On en est, selon l'expression d'un ministre nouveau, à la période d'informations.

« En conséquence, les ministres de la guerre et de la marine prennent toutes les mesures nécessaires pour continuer la lutte, si cela est nécessaire.

« Cependant, les renforts actuels en partance ne dépasseront pas le chiffre de 40,000 hommes.

« M. le général de Courcy, commandant le 40^e corps, est placé à la tête du corps expéditionnaire. Le général Brière de l'Isle aura, s'il l'accepte, le commandement d'une division.

« Si la paix n'est pas conclue à bref délai, si le gouvernement français soupçonne que le Tsung-li-Yamen veut gagner du temps, alors, SOIXANTE MILLE HOMMES, tenus prêts dès aujourd'hui, iront grossir notre armée en Indo-Chine et agiront sur le territoire chinois. »

Depuis quatre jours, le gouvernement français n'a reçu de Chine aucun nouvel avis sur les dispositions pacifiques du Tsung-li-Yamen.

Le consul de France à Tien-Tsin, qui devait être avisé de la publication officielle de l'édit impérial enjoignant aux troupes chinoises de l'armée du Quang-Si et du Yunnan de se retirer derrière la frontière du Tonkin, n'a pas encore télégraphié au ministre des affaires étrangères pour l'informer de cette publication.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Le général Campenon, après avoir pris possession du ministère de la guerre, a adressé au général Brière de l'Isle le télégramme suivant :

« Recevez et transmettez à tous l'expression de mes sympathies de soldat: la France a les yeux sur vous; elle ne négligera rien

pour vous venir en aide: elle compte sur votre énergie et sur votre dévouement. »

Le général Campenon a reçu hier matin une dépêche du général Brière de l'Isle, annonçant que des réguliers chinois qui se sont montrés vers l'est ont été attaqués et repoussés par nos troupes qui n'ont éprouvé aucune perte.

Le commandant du corps expéditionnaire ajoute que la situation est bonne et que le Delta est solidement gardé.

LE NOUVEAU MINISTÈRE

JUGÉ PAR LES RÉPUBLICAINS

Nous avons donné hier les portraits de MM. Brisson et de Freycinet. Voici, en peu de mots, ceux de leurs collaborateurs :

M. Allain-Targé.

L'Intransigeant :

« Passa au Grand-Ministère, après avoir passé dans la magistrature impériale. Allié des Ferry, étant le beau-père du frère Charles.

« Jadis patron de la candidature Barodet, partisan de l'autonomie communale, de la suppression du budget des cultes et de l'élection des juges, il a mis depuis de l'eau dans son vin. C'est d'autant plus à remarquer que ça ne lui arrive pas souvent. »

M. René Goblet.

Le Radical :

« Ancien avocat, ancien procureur général et ancien ministre de l'intérieur. Le voici maintenant grand maître de l'Université, — ce qui surprendra bien des gens, lui-même peut-être plus que tous les autres.

« Un petit, un tout petit Picard, remuant, gesticulant et rageur. Rit parfois, mais d'un rire sarcastique et nerveux. Figure sèche et anguleuse, favoris grisonnants de magistrats; coiffé en oreilles de chien. »

Le Voltaire :

« C'est un petit homme, à la figure an-

23 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ENFANT VOLÉ

Par Louis COLLAS

VIII

LA LANDE DE LANVAUX (suite).

Je m'enfonçai dans le bois et en sortis à une assez grande distance pour n'avoir pas à craindre d'être aperçu par aucun des hôtes du manoir. Je pris mes précautions pour ne pas m'égarer encore et me dirigeai vers l'ouest. Il faisait un brillant soleil, mais la brise assez vive qui agitait le feuillage en tempérait la chaleur. Je marchais d'un pas rapide; quelques fruits encore verts que je cueillais le long des fossés m'aiderent à endormir ma faim; mais bientôt elle se fit cruellement sentir; heureusement, j'aperçus une pauvre chaumière où j'entraî pour demander l'assistance que, dans le fond de nos campagnes, on refuse rarement au voyageur.

Le paysan auquel je m'adressai ne savait pas un mot de français. Je n'avais pas prévu cette difficulté, qui devait être un des ennuis de ma route. J'eus beaucoup de peine à faire comprendre que la faim me tirait les entrailles; j'y parvins cepen-

dant, et ces braves gens s'empressèrent de mettre à ma disposition une galette de sarrasin noire et épaisse, du beurre salé et du cidre aigre. Rarement j'ai mangé avec autant de plaisir. Ce modeste régal me rendit toutes mes forces, et je me remis en marche; mais je n'avais pu obtenir de renseignements, il me fallut donc marcher devant moi sans but précis, laissant à ma bonne étoile le soin de me guider.

Bientôt le caractère inculte et sauvage du pays s'accrut; les traces de culture devinrent plus rares, puis cessèrent tout-à-fait.

Plus de pommiers, plus de châtaigniers; de maigres genêts, des ajoncs qui s'élevaient à peine de quelques pouces au-dessus du sol témoignaient de son aridité. Bientôt cette chétive végétation disparut elle-même: j'étais entré dans l'immense lande de Lanvaux.

Une impression d'écrasante tristesse se dégageait de cette solitude; à perte de vue, le regard ne rencontrait pas un abri contre les ardeurs du soleil et les rafales de la pluie. Sur la terre pelée, rocailleuse, le voyageur aurait vainement cherché un sentier pour se guider; la bruyère même était desséchée et ne produisait que des fleurs malades; les vobres moutons de la Bretagne n'auraient pu s'y procurer l'herbe sèche dont ils se nourrissent dans les plus mauvais terrains.

Aucun bruit ne troublait le silence de la lande,

si ce n'est le cri de quelque vanneau solitaire, de quelques alouettes égarées dans un lieu où elles ne trouvaient pas une graine à becqueter, ou le chant monotone de la cigale ou bien encore le frôlement d'un lézard, d'une couleuvre qui fuyait en rampant à mon approche. La pluie qui glissait sur la terre imperméable sans la pénétrer ne laissait après son passage aucun vestige de verdure; seulement, dans les endroits les plus bas, elle avait laissé, comme dans autant de cuvettes, une eau stagnante qui, échauffée par les rayons du soleil, produisait des exhalaisons malfaisantes. Aucune grenouille n'y faisait entendre ses coassements; tout un monde d'insectes bideux éloignait l'imprudent qui aurait été tenté d'y étancher sa soif.

Les bords n'étaient égayés ni par des joncs ni par des roseaux. Une sorte de bourrelet jaunâtre, fétide, indiquait la place où la partie liquide du limon avait été pompée par les rayons du soleil. A chaque pas, le pied se heurtait contre la pierre; souvent, des rochers d'une forme bizarre rompaient la monotonie de ce pays maudit. Parfois, ils avaient été dressés par la main des hommes à des époques reculées, longtemps avant l'ère chrétienne. C'étaient des menhirs, ou pierres enfoncées profondément en terre, des dolmens, espèces de tables gigantesques sur lesquelles, d'après les antiquaires, les druides avaient autrefois fait ruisseler le sang des victimes.

Une sorte de terreur mystérieuse s'emparait de moi; je précipitais ma marche pour sortir au plus tôt de cette plaine sinistre, mais la lande se prolongeait toujours devant moi, déroulant à mes regards sa perpétuelle uniformité. Le soleil se coucha, semblant envelopper l'horizon désolé d'un linceul sanglant, puis la nuit vint. Là, elle revêt un caractère funèbre qu'elle n'a pas ailleurs. Pourquoi ne l'avouerais-je pas? J'eus peur; le bruit de mes pas sur la terre durcie éveilla en moi des impressions indéfinissables.

Rencontrer une butte, un être humain, il n'y fallait pas penser; je craignais de m'enfoncer dans quelque excavation, de tomber dans un de ces bourbiers où j'aurais peut-être disparu tout entier. Les dernières heures du jour me permirent d'apercevoir une espèce de cirque, appelée cromlech dans le pays et formée de pierres rangées en cercle.

J'y entraî; dans l'intérieur s'élevaient comme autant de fantômes d'énormes menhirs, un dolmen dont la pierre horizontale soutenue par d'autres blocs mesurait bien une vingtaine de pieds de longueur.

Là, du moins, je me trouvais à l'abri du vent, qui était très-froid et gémissait comme une plainte; je me couchai pour attendre le jour. Une heure ne s'était pas écoulée lorsque j'entendis des pas qui se dirigeaient vers ma retraite. Je songai aux légendes

guleuse, encadrée de favoris gris, aux lèvres minces. Il parle bien. »

M. Clamageran.

Le Radical :

« Encore un triste. Un protestant à lunettes, d'aspect grave et austère. Semble porter le deuil de l'immobilité sénatoriale dont il est un des derniers représentants élus par la Chambre haute. »

» Ex-avocat, puis conseiller d'État, beau-frère de ce pauvre Hérod, avec lequel il fit de l'opposition sous l'Empire. »

M. Sadi-Carnot.

L'Intransigeant :

« Ancien préfet du 4 Septembre, député en 1871, fut ministre des travaux publics, en 1880. Homme politique terne, n'a jamais brillé ni dans l'Assemblée ni dans le cabinet. N'est pas détesté des opportunistes ; ce qui ne le recommande guère. »

Le Radical :

« Un de nos confrères l'a portraituré fort heureusement en trois lignes bien drôles, que je reproduis :

« Werther, ingénieur. Il a installé la mélancolie aux travaux publics. Avec lui les ponts sont tristes et les chaussées deviennent hypocondriaques. »

M. Sarrien.

Le Voltaire :

« S'entend fort aux questions économiques et financières ; il jouit d'une grande autorité dans sa circonscription de Charolles, dans Saône-et-Loire. M. Sarrien est libéral et tient pour une politique de réformes radicales et progressives. »

Le XIX^e Siècle :

« M. Sarrien ressemble par bien des côtés à M. Hervé-Mangon. C'est un des membres du Parlement les plus laborieux et les moins broyants, un des députés d'affaires que les politiciens purs regardent parfois avec dédain et qui regardent les politiciens purs avec curiosité. »

M. Hervé-Mangon.

Le Radical :

« Le vaste chapeau, l'ample faux-col entouré de la large cravate de soie noire chère à nos pères, les pantalons trop courts, tout iadique, chez l'honorable M. Hervé-Mangon, le savant de vieille roche. »

» Au surplus, un des rares députés laborieux, piochant ferme dans une foule de commissions, faisant beaucoup de besogne et rendant de réels services sans mener grand bruit. »

Le XIX^e Siècle :

« A cette époque, M. Hervé-Mangon refusa un portefeuille dans le cabinet fondé par M. de Freycinet. Modeste, bien que méritant, M. Hervé-Mangon n'a pas jusqu'ici beaucoup fait parler de lui. Mais il est très-apprécié à la Chambre pour sa compétence économique et par la sûreté et l'agrément de son commerce. »

M. Pierre Legrand.

L'Intransigeant :

« Avocat sans talent. Un des gros bonnets

de l'opportunisme, dans le département du Nord. Cinquante ans. »

Le général Campenon.

Le XIX^e Siècle :

« Une des conséquences les plus curieuses du dernier mouvement de bascule parlementaire est de ramener à la guerre, pour continuer, avec toutes les proportions qu'elle comportera, la campagne du Tonkin, le ministre qui démissionnait il y a deux mois à peine pour ne pas l'étendre davantage. »

Le contre-amiral Galiber.

L'Intransigeant :

« Un amiral peu célèbre par ses exploits, mais, en revanche, réputé par ses opinions bonapartistes. »

Chronique générale.

QUESTIONS GÉNANTES.

On lit dans le *Gaulois* :

« Est-il vrai que le directeur du mouvement des fonds publics, M. Gay, ait donné sa démission, il y a six semaines, en présence du gâchis absolu dans lequel se trouve la dette flottante ? »

» Que de 400,000 obligations du Trésor qui formaient les disponibilités de l'année, 380,000 aient été engagées aux banquiers anglais et français et restent en suspens sur le marché ? »

» Qu'aucun chef de service du ministère n'ayant consenti à remplacer M. Gay, un inspecteur des finances doive être nommé d'office ? »

Ce *Gaulois* est d'une indiscretion pour le punir, on ne lui répondra pas.

Les événements de Paris font le sujet d'articles assez curieux dans toute la presse étrangère. Beaucoup semblent croire que la France marche à une révolution prochaine. Le défunt ministère Ferry est l'objet des appréciations les plus contradictoires. Plusieurs des feuilles allemandes célèbrent, sur un ton dithyrambique, les talents de M. Ferry. Les journaux russes, au contraire, l'accusent en général d'impéritie, ou tout au moins d'imprévoyance, et se montrent particulièrement sévères pour son collègue le général Lewal.

M. Jules Ferry et ses complices, soit ministres, soit députés, ont désormais leur qualification. A Paris, on ne les appelle plus que « LES HOMMES DU TONKIN. »

De temps en temps, les journaux officiels annoncent qu'un certain nombre de volontaires partent pour le Tonkin. Vous croyez peut-être qu'il s'agit d'hommes qui ont volontairement demandé à partir pour l'extrême Orient.

Pas le moins du monde : dans certains régiments, les volontaires sont désignés d'of-

fice par le colonel ; dans d'autres, ils sont tirés au sort. Dans un cas comme dans l'autre, ce sont des volontaires obligatoires.

LES CATHOLIQUES DE LYON.

La population de Lyon a protesté encore contre l'enlèvement des croix des cimetières.

Plusieurs milliers de femmes se sont rendues au cimetière de Loyasse ; elles ont déposé des fleurs sur l'emplacement de la croix enlevée, ont récité des prières et chanté des cantiques.

Après cette manifestation, une délégation est allée à la mairie et a demandé à l'adjoint qui l'a reçue l'autorisation d'acheter les débris de la croix.

A partir d'aujourd'hui, le nombre des employés à la construction de l'église du Sacré-Cœur a été augmenté d'une façon sensible. Plus de 400 ouvriers pourront travailler à la fois, soit à la construction, soit dans les chantiers.

Les travaux sont en pleine activité. Tous les murs de côté atteignent la hauteur de la naissance des voûtes.

Pour faciliter l'exécution des nouveaux travaux qui comporteront des ouvrages de sculpture, on vient de construire une vingtaine de loges destinées à abriter les artistes.

Les souscriptions deviennent de jour en jour plus nombreuses. Les sommes encaissées jusqu'à ce jour s'élèvent à la somme de 15,350,000 fr.

CINQ LIBRE-PENSEURS.

Il y a des juges... à Bordeaux. Voici ce que l'on écrit de cette ville :

« A Ambès, commune importante de l'arrondissement, existe depuis 1865 une société de secours mutuels, reconnue d'utilité publique, dont les statuts ont été approuvés, parfaitement en règle, par conséquent, avec la loi. Le règlement de cette société a un caractère religieux prononcé ; entre autres devoirs qu'il prescrit aux membres de l'association, ceux-ci s'obligent à assister, sous peine d'amende, aux processions de la Fête-Dieu en corps. »

» En 1884, cinq sociétaires s'abstinrent d'obéir à cet article du règlement, le trouvant oppressif de la libre-pensée. Leurs collègues les condamnèrent à l'amende et prononcèrent leur exclusion en assemblée générale, ne faisant en cela que leur appliquer une règle acceptée par tous ceux qui font partie de la société. »

» Mais ces cinq récalcitrants, poussés par un gros bonnet de l'administration régionale, que le mot de religion met hors de lui, refusèrent de payer et assignèrent en justice les sociétaires, prétendant s'imposer à une association qui les repoussait et, de plus, demandant 500 fr. de dommages-intérêts. »

» En présence des prescriptions formelles du règlement accepté par eux, nos cinq libre-penseurs ne pouvaient qu'être déboutés

de leur prétention, et c'est ce que n'a pas manqué de faire le tribunal.

» On rit dans tout Bordeaux de la longueur des nez de nos cinq libre-penseurs et du personnage officiel à l'instigation duquel ils ont poursuivi une si ridicule campagne. »

ÉTRANGER

LE CONFLIT ANGLO-RUSSE. — On télégraphie de Saint-Petersbourg, 9 avril :

« Le *Messenger du Gouvernement* annonce que le général Komaroff a attaqué le 18 mars (1^{er} avril), par suite des actes provocants et hostiles des Afghans, les positions fortifiées situées sur les deux rives du Kousch. »

» Un détachement afghan composé de 8,000 hommes et ayant 8 pièces d'artillerie a été battu et dispersé et a eu 500 hommes tués. »

» Toute l'artillerie et le camp avec les provisions sont tombés au pouvoir des Russes, qui ont eu de leur côté 44 morts et 32 blessés. »

» Après le combat, le général Komaroff a repassé le Kousch et est revenu occuper les positions où il se trouvait auparavant. »

» Des officiers anglais assistaient au combat comme simples spectateurs. »

» Au moment de la déroute des Afghans, ces officiers ont demandé la protection des Russes ; mais les Afghans les ont entraînés dans leur fuite. »

Voilà encore une nouvelle qui ne manque pas de gravité pour la paix de l'Europe.

Déjà des dépêches commerciales de Saint-Petersbourg arrivées hier matin à Paris invitent plusieurs commissionnaires à ne plus rien expédier dans la Baltique par navires anglais.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 avril.
La Bourse est très-agitée. L'Angleterre avait été sur tous les tons qu'elle voulait la guerre. L'entrée des Afghans vient de tirer du fourreau cette épée qu'il avait reçue de lord Dufferin pour frapper les ennemis des Anglais ; résultat : les Consolidés tombent de 96 à 95 1/4.

Notre marché n'avait certes pas besoin d'une aussi grave complication au lendemain d'une liquidation désastreuse et alors que nos propres affaires sont suffisamment obscures pour mériter toute notre attention.

Pour donner une idée du désarroi qui règne à ce moment, nous ne pouvons mieux faire que d'écrire les cours tels qu'ils se présentent d'un instant à l'autre.

Le 3 0/0 à 76.75, 77.10, 77.15, 76.15 ; l'annuaire, 78.80, 79 ; le 4 1/2, 107.40, 30, 25, 107.

La rente 5 0/0 italienne n'est pas moins dépréciée. L'Angleterre va certainement retirer ses troupes du Soudan et les transporter dans l'Inde, laissant à l'Italie le soin de continuer la campagne contre le Mahdi. On cote en clôture 92.60.

La Banque de France cote 5,000. La Banque de Paris est entraînée à 700. La Banque d'Alsace-Lorraine cote 520.

L'action du Crédit Foncier elle-même est obligée de faiblir, malgré le succès de l'émission des nouvelles obligations foncières, elle reste à 1,270.

bretonnes dans lesquelles il est si souvent question de personnages surnaturels se donnant rendez-vous au milieu des landes ; mais les voix, que j'entendais d'instant en instant plus distinctes, appartenaient bien à des êtres en chair et en os ; je ne demandais ce qu'ils pouvaient bien venir faire en cet endroit. Je me glissai sous la table du dolmen et m'y tins immobile.

Les hommes que j'avais entendu venir entrèrent dans le cirque et continuèrent leur conversation, d'autres arrivèrent de différents côtés, et la réunion se trouva bientôt composée d'une quarantaine de personnes.

La lune, qui se dégagait alors des nuages, me permit de voir quelques-unes d'entre elles ; elles étaient armées.

Je prêtai l'oreille à la discussion qui s'ouvrit et ne tardai pas à être confirmé dans l'explication qui s'était présentée à mon esprit. C'était un conciliabule de royalistes qui venaient s'entendre sur le plan d'une expédition contre les bleus.

Avant que la chouannerie désolât la province, il y avait eu en Bretagne des essais de grande guerre, à l'exemple de ce qui se passait en Vendée, où de véritables armées avaient engagé la lutte contre les troupes républicaines.

Ces essais ne réussirent pas, et la lutte dégénéra bientôt en engagements isolés suffisants pour troubler la tranquillité du gouvernement, non pour l'é-

branler, puis en brigandages qui n'avaient rien de commun avec les luttes soutenues à force ouverte, au grand jour, par les Bonchamp, les Lescure et les La Rochejaquelein.

La bande qui s'était réunie dans la lande était encore dans les traditions de la guerre civile envisagée dans le sens le plus honorable de ce mot. Il s'agissait de sonner le tocsin dans toutes les paroisses avoisinantes, de faire un appel à tous les hommes de bonne volonté, d'engager une bataille contre les troupes révolutionnaires et d'enlever une des places fortes du littoral, Lorient, par exemple.

La discussion durait depuis quelque temps, chacun émettait son avis, et l'on était bien loin de s'entendre. Par malheur, j'avais une position très-pénible. Sous mon dolmen, mon épaule pressée contre la pierre me faisait beaucoup souffrir. Je fis un mouvement pour prendre une attitude moins douloureuse. Le bruit que fit un caillou en roulant sous mon corps trahit ma présence ; deux des conspirateurs vinrent vers moi et, me prenant par le bras, m'arrachèrent violemment à ma cachette ; je fus bientôt traîné au milieu du cercle de royalistes.

— Voici un drôle qui nous écoutait, dit celui qui s'était emparé de moi et continuait de m'étreindre le bras.

— Heureusement, dit un autre, il y a moyen de

le faire taire.

Le mot n'était pas rassurant. A cette époque, on était expéditif quand il s'agissait de se débarrasser d'une personne gênante ; si l'on faisait bon marché de sa vie, on était prodigue du sang d'autrui. Cette solution ne rencontra pas d'opposition, la majorité des assistants semblait la trouver fort naturelle.

— D'où viens-tu ? me demanda-t-on.

J'avais retrouvé mon assurance, je n'hésitai pas à répondre la vérité ; je dis que je venais du château de Coatren et que j'allais à la recherche de ma famille. Mes paroles avaient l'accent de la franchise ; quelques-uns de mes auditeurs parurent favorablement disposés ; mais la majorité continua d'être hostile, et pensait qu'il y avait grand péril de laisser derrière soi un personnage suspect qui ne manquerait pas de faire sa dénonciation aux autorités.

Ma vie ne tenait qu'à un fil et je m'attendais à mon arrêt de mort, lorsqu'un homme écarta les rangs pressés des royalistes et s'avança de mon côté.

— Je connais cette voix, dit-il.

Aux rayons de la lune, je reconnus M. du Coudray. Il portait le même costume qu'au moment où je l'avais déjà vu. Il paraissait avoir un grand ascendant sur ceux qui l'entouraient ; il était en effet leur chef, et, comme Boisguy, comme Bois-

surrection bretonne les proportions d'une véritable guerre ; il me regardait avec bienveillance.

Après avoir consulté un de ses compagnons, mes réponses, il reprit :

— Ce jeune homme a dit la vérité, on m'a dit de lui (c'était M. de Montmahé). Ce qu'il a raconté de son passé me prouve qu'il n'est pas traître. N'est-il pas vrai que vous vous engagez à garder le secret de ce que vous avez entendu ?

— Je me laisserais plutôt couper en morceaux que de prononcer une parole qui pourrait compromettre.

— A la bonne heure ! Vous voyez bien, d'autres, que ce langage n'est pas celui d'un dénonciateur.

Il me prit à part et s'entreteint avec moi. Montmahé lui avait parlé des liens qui me rattachaient à lui et de l'entreprise à laquelle je m'étais engagé dans l'espérance qu'il pourrait peut-être faciliter quelques indications propres à faciliter nos recherches. M. du Coudray ne savait rien, mais me montra de l'intérêt. Il me demanda de quel côté je me dirigeais ; quand je lui eus annoncé l'intention de gagner le côté méridional de la Bretagne, il m'en dissuada.

(A suivre.)

Louis COLLET.

Les Chemins Méridionaux clôturent à 702.25 au comptant et 697.50 à terme.
L'Égyptienne unifiée descend rapidement à 315.
Le Turc est à 16. L'action Suez tombe à 1,950.
Le Rio-Tinto cote 259.
L'action Rio-Tinto résiste mal et se négocie à 1,165, l'Orléans à 1,325, le Nord à 1,170, l'Ouest à 845, l'Est à 800, le Lyon à 1,270.

Chronique militaire.

M. le général Bocquet, chef d'état-major du 9^e corps d'armée, est nommé au commandement de la 48^e brigade d'infanterie (5^e division, 3^e corps d'armée), à Caen, en remplacement de M. le général Jamais, envoyé au Tonkin.

M. le général de brigade Harel, disponible, qui commandait, il y a quelques mois à peine, le 32^e régiment d'artillerie, a été nommé au commandement de l'artillerie du 4^e corps d'armée, au Mans, en remplacement de M. le général Morlière, décédé.

M. le général Delpech est nommé commandant de la 34^e brigade d'infanterie, à Poitiers, en remplacement de M. le général Regley de Königsegg, admis à la retraite.

La France annonce que le général Lewal, ancien ministre de la guerre, serait nommé commandant du 40^e corps d'armée, à Rennes, en remplacement du général de Courcy, nommé commandant en chef au Tonkin.

On lit dans l'Avenir militaire :

« Nous apprenons que la commission d'habillement s'occupe activement de rechercher un moyen pratique et économique de bronzer les casques en métal des cuirassiers et des dragons. Nous ne saurions trop l'en féliciter. C'est une réforme des plus importantes. L'aspect des régiments de cuirassiers ou de dragons, réunis pour une grande revue, y perdra en pittoresque ; mais ces belles troupes y gagneront énormément en utilité pratique. Si leurs casques n'étaient plus au soleil, suivant l'expression consacrée, ils ne décolleraient plus leur présence à l'ennemi dans les reconnaissances. Les redettes, aux avant-postes, seront moins exposées à se faire tuer inutilement, trahies par l'éclat de leur coiffure.

La guerre devient de plus en plus sérieuse. Le brillant, dans les armées, doit de plus en plus faire place au solide. Si l'on pouvait bronzer également les sabres et les baïonnettes, le progrès, dans le sens que nous indiquons, serait encore plus complet. Mais le bronzage des casques sera déjà un grand pas fait dans la voie des réformes utiles, et nous faisons des vœux pour que les efforts de la commission soient le plus promptement possible couronnés de succès. »

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

PENSIONS MILITAIRES.

Le Conseil d'Etat vient d'élaborer un projet de décret portant modification des ordonnances de 1831-1832 et abrogation des décrets de novembre 1864, sur les pensions pour blessures ou infirmités contractées dans les armées de terre ou de mer.

Voici quelle est l'économie de ce projet :

Si, par une aggravation consécutive, les blessures ou infirmités qui ont donné droit à la retraite atteignent un degré de gravité supérieur à celui qui a servi de base à la concession de la pension, il sera procédé à une nouvelle liquidation de ladite pension.

A cet effet, le militaire retraité adressera directement sa demande au ministre de la guerre, dans un délai de cinq ans qui courra du jour de la cessation de l'activité, le tout à peine de déchéance. La concession de la nouvelle pension sera précédée des visites et contre-visites réglementaires, ainsi que de l'avis du Comité consultatif de santé.

Les titres de réforme ne pourront être délivrés aux sous-officiers, caporaux et soldats réformés pour blessures reçues dans un service commandé, pour infirmités contractées dans l'armée ou pour infirmités existant avant l'incorporation, mais ayant ultérieurement acquis, à raison de fatigues du service, un développement entraînant l'incapacité de servir, que lorsque l'origine, la nature et la gravité des dites blessures ou infirmités auront été constatées par des certificats d'origine et des procès-verbaux établis suivant les formes réglementaires en matière de pension.

L'entrée en jouissance des pensions liquidées en exécution de ce décret, sera fixée à la date des décrets de concession.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Vote du crédit de 450 millions pour le Tonkin.

Ont voté pour : MM. Benoist, Maillé (Alexis) ;

Ont voté contre : MM. de la Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves.

S'est abstenu : M. Bury.

LA SUPPRESSION DES GENDARMERIES.

Le nombre des crimes s'accroît de jour en jour d'une manière effroyable ; des ouvriers soi-disant sans travail inondent les campagnes et inspirent peu de confiance aux paysans ; partout on sent que l'on a plus besoin que jamais de la protection du brave gendarme, et au lieu d'augmenter le nombre des brigades, le gouvernement de la République en supprime. Le moment est bien mal choisi.

Le pauvre gendarme est accablé de travail ; demandez-lui de surveiller les braconniers, il vous répondra que le service du recrutement l'absorbe complètement. Ceci

est vrai ; ces braves serviteurs passent leur existence à la recherche des militaires et à porter des livrets de soldat de village en village.

Jusqu'ici, la République avait respecté cette belle institution ; Farre et autres avaient bien essayé de leur arracher leur tricorne, ils ne réussirent pas. Voudrait-on, aux approches des élections, désorganiser ce service pour plaire à certains électeurs victimes des gendarmes ? (J. d'Indre-et-Loire.)

Sur la demande de M^r l'évêque d'Angers, et par bref du 10 mars dernier, Sa Sainteté le Pape Léon XIII a nommé commandeur de l'Ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, M. Hervé-Bazin, professeur d'économie politique à l'Université catholique d'Angers.

L'Univers dit à cette occasion :

« Les catholiques savent quelle hauteur de vues et quelle maturité d'esprit M. Hervé-Bazin a montrées, jeune encore, dans l'enseignement si ardu de l'économie politique. Ils n'ignorent pas avec quel entrain et quel vigueur il soutient, comme directeur de l'Anjou, le combat pour les saines doctrines, et ceux qui l'ont entendu dans les nombreuses conférences qu'il a données sur divers points de la France, n'ont pas oublié les mâles accents que prête sa voix éloquente à la croisade contre la Révolution.

« A tous ces titres, M. Hervé-Bazin, qu'il nous permette de le dire, est pour nous comme un frère, et c'est dans les sentiments d'une véritable affection de famille que nous applaudissons à la si juste distinction dont il vient d'être honoré, sur la demande du grand évêque dont il est un précieux auxiliaire. — AUGUSTE ROUSSEL. »

On lit dans les journaux de Tours :

« Quelques jours à peine sont passés, depuis que des mains malveillantes ont mis le feu dans les bois appartenant à l'honorable M. le marquis de Quinemont, de Crouzilles.

« Le même jour, le feu se déclarait à quelques lieues plus loin, dans la forêt de M. de Paységar.

« Mercredi encore, des individus appartenant à la même bande incendiaire, ont allumé de nouveau l'incendie dans les bois du Plessis, appartenant à M. le docteur Chevreau, près Brizay.

« Plusieurs hectares de bois ont été la proie des flammes. »

THOUARS.

La cavalcade du 6 avril. — Cette cavalcade, malgré les giboulées de grêle qui tombaient à chaque instant, a été très-réussie.

Brillants costumes très-bien portés, chars superbes, et foule énorme de curieux venus des environs pour voir et applaudir le défilé.

On a beaucoup ri, on s'est bien amusé, et le produit de la fête, destiné comme on

sait aux pauvres et aux blessés du Tonkia, a été considérable.

Nos félicitations aux habitants de Thouars.

Le Comité de l'association « l'Alsace-Lorraine » d'Angers, désireux de voir tous les Français originaires des pays annexés resserrer leurs liens de solidarité et de commune origine par la formation de sociétés fraternelles, fait un appel aux Alsaciens-Lorrains de Saumur et des environs qui voudraient participer à cette œuvre exclusivement patriotique en les priant de faire connaître leurs noms et adresses au bureau du journal.

On leur adressera incessamment une convocation pour une réunion qui aura lieu à Saumur et où seront discutées et mises aux voix les bases de l'association à fonder.

Nous recommandons les excellents *Civets de Lièvre* vendus à L'ÉPICERIE CENTRALE 2 fr. 25 et 4 fr. la boîte, ainsi que les *Tripes à la mode de Caen* de la rue de la Grande-Troaderie, marque « à la Petite-Normande », à 80 centimes, 4 fr. 20 et 2 fr. 25 la boîte. — Ces produits n'ont besoin d'aucune préparation, il suffit de les réchauffer.

Théâtre de Saumur

Aujourd'hui vendredi, 10 avril, représentation donnée par la troupe Pascal Delagarde.

LOUIS RUGES, pièce en 5 actes et 6 tableaux, de M. Champagne.

Nouveau Globe Terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix : 33 fr., payables 5 fr. par mois.

FLAMMARION (CAMILLE). — Astronomie Populaire. 2 vol. grand in-8° illustrés de 260 gravures, 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix : 20 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par CH. d'ORBIGNY, avec la collaboration de membres de l'Académie des sciences. Nouvelle édition, comprenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 540 planches, soit environ 1,000 sujets coloriés. Prix, broché : 480 fr. payables 15 fr. par mois.

LAROUSSE (PIERRE). — Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle. 16 vol. in-4°. Prix : 600 fr., payables 20 fr. par mois.

Bibliothèque Classique du Piano. Collection complète des 92 sonates de BEETHOVEN, CLEMENTI, HAYDN, MOZART et WEBER ; 11 volumes grand format (1,700 pages), magnifiquement gravés. Prix : 60 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

VIENT DE PARAÎTRE

QUELQUES HEURES AVEC LES SAINTS

Traduit de l'anglais, par M^{me} B. DE LÉPINE.

Un joli volume in-12, 3 francs. En vente chez DÉZÉ, rue Saint-Jean.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

La saison théâtrale 1884-1885

A ANGERS

Nous extrayons les lignes suivantes d'un article que vient de publier *Angers-Revue* :

La saison 1884-1885 a été des plus brillantes : elle marquera parmi celles qui, au point de vue musical, ont donné les meilleurs résultats. On ne se doute guère, en général, de la somme d'efforts, de temps et de labeurs que coûte un opéra nouveau. Il est regrettable que l'envers de la toile soit un mystère aussi complet pour la masse du public, qui, la plupart du temps, y voit ce qui n'y est point. Mais se douter le moins du monde de ce qui s'y passe. Un directeur intelligent devrait de temps en temps offrir à quelques spectateurs la représentation gratuite d'une première mise en scène : cela les rendrait indulgents. Quand ils verraient monter en trois semaines des ouvrages qui demandent trois et quatre mois d'études à Paris, et cela en pleine exploitation théâtrale, avec l'obligation de jouer et chanter presque chaque soir, quand ils seraient témoins de toutes les difficultés qu'il faut vaincre jusqu'à la minute où sont frappés les trois coups

traditionnels, sans nul doute, le lever du rideau les trouverait disposés à une excessive bienveillance. Malheureusement il n'en est pas ainsi et beaucoup ne pardonnent pas la moindre défaillance. Le nombre des gens qui, dans une illumination, ne voient que le lampion éteint, et dans un feu d'artifice ne se souviennent que de la pièce ratée, est plus grand qu'on ne pense. Il en est de même au théâtre, où l'impression prime la réflexion. Chez le spectateur naïf, ceci n'a rien d'étonnant : il en doit être autrement pour la critique impartial, dans l'obligation de se préoccuper non-seulement du fait, mais encore de la mesure du possible. Il lui appartient d'éclairer l'opinion, de la redresser, de la diriger, de même que c'est à lui d'étudier la question dont il parle, dans le cas où il ne la connaîtrait pas suffisamment ; la sévérité n'est excusable qu'en connaissance de cause.

Quoi qu'on puisse penser d'ailleurs, il est certain que depuis trois ans notre théâtre est monté sur un pied qui n'est point en rapport avec le chiffre de subvention qu'il reçoit de la ville. Il suffit, pour s'en rendre compte, de comparer l'orchestre et les artistes de la troupe à ceux des autres villes de province. Leur supériorité reconnue par tous les étrangers à même de juger la différence, n'est peut-être pas chez nous appréciée à sa juste valeur. Il est vrai que le public, ignorant de ce qui se passe ailleurs, peut, jusqu'à un certain point, ne

pas se douter qu'il est mieux partagé que les autres. Ici, les termes de comparaison lui manquent. Il existe cependant un fait sur lequel l'illusion n'est pas possible, je veux parler de la variété du répertoire, variété qui s'impose de plus en plus, et cette année n'a pas cessé d'être la préoccupation constante de la direction.

Je ne crois pas qu'on puisse lui reprocher de s'être endormie sur ses succès, car elle a présenté dans le courant de l'hiver à ses abonnés vingt-sept opéras et opérettes, parmi lesquelles on doit compter cinq premières de pièces nouvelles : *Lakmé*, *Gillette de Narbonne*, les *Noces de Figaro*, la *Princesse Jaune* et *Manon*, en tout seize actes ; sans compter des reprises qui ont demandé beaucoup de travail, telles que celles du *Caïd* et du *Barbier*, et tout un répertoire que la présence d'une comédienne d'un réel talent, M^{me} Marie Soll, a permis d'exploiter à Angers pour la première fois. C'est ainsi que nous avons eu la *Cosaque*, *Nitouche* et *Lili*.

On chercherait en vain, je crois, dans le passé du théâtre, une campagne aussi bien remplie. Elle fait véritablement honneur à l'activité de M. Jules Breton, toujours sur la brèche, et qui, cette fois, avait su réunir une troupe d'élite composée d'artistes qui laissent en nous quittant d'unanimes regrets. Grâce à cet ensemble hors ligne, nous avons eu d'admirables représentations de *Lakmé*, de la

Traviata, de *Manon*, trois triomphes pour notre charmante première chanteuse, M^{lle} Dorian, si remarquable encore dans les *Noces* et la *Fille du Régiment*, deux pièces qui nous rappelleront également le beau talent de M. Neveu, dont le nom doit évoquer en outre le souvenir du *Chalet* et de la *Dame Blanche*, tandis qu'avec celui de M. Dechesne nous songerons à la *Mascotte*, au *Barbier*, à *Si j'étais Roi* ! A l'actif de M. Grandville je porterai la *Favorite* et *Mignon*, sans parler des deux opéras nouveaux de Delibes et Massenet. La *Fille du Tambour-Major* et *Gillette* me semblent les ouvrages qui ont le mieux fait valoir les qualités de charme et de grâce de M^{lle} Dupouy, notre dugazon.

Avec un pareil ensemble, complété par des artistes tels que M^{me} Cantrelle, MM. Cadeau, Bastin, Labranche et Lamy, l'opinion publique ne pouvait manquer d'être satisfaite.

Elle l'a été complètement, et ce sera la seule récompense d'une direction que préoccupait avant tout la question d'art, et qui, par la façon dont elle faisait les choses, marchait au-devant d'une perte certaine.....

LOUIS DE ROMAÏN.

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,
PAR SUITE DE DÉCÈS

Le vendredi 10 avril 1885, à 1 heure après midi

A Saumur, place Saint-Michel, n° 1, au domicile de M. Renard,

DES MEUBLES ET OBJETS MOBILIERS

Dépendant de la communauté d'entre M. et M^{me} Renard-Robert.

Il sera vendu :

Batterie de cuisine, vaisselle, verrierie, bouteilles vides, tourneau en faïence, bain de siège, échelle double ; Table à ouvrage, chaises garnies, fauteuil Voltaire, chaises avec fond en paille, bureau en noyer, armoires, tables, guéridons, pendules, étagères, glaces, cadres ;

Bois de lit, couettes, matelas, traversins, oreillers, couvre-pieds, couvertures, édredon, rideaux de lit, draps, lit de fer, serviettes, torchons, différents volumes et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
(334) CH. MILLION.

A LOUER

Ancienne MAISON FOURNÉE père, nouvellement réparée, rue Verte, n° 2 ;

Remise et écurie.

S'adresser à M. PAUMIER, débitant, place de l'Arche-Dorée. (302)

A VENDRE

BEAU ET BON Cheval de coupé, Irlandais, alezan, 7 ans, 1^m59, très-sage, se monte bien, vendu avec garanties.

S'adresser 34, rue de Bordeaux.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Assemblée générale du 28 Mars 1885

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société Générale, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1884, a eu lieu le 28 mars 1885, au siège de la Société.

Le rapport passe en revue les chiffres des comptes généraux et des comptes de dépôts en 1884 : Mouvement général de la Caisse, 11 milliards 248,367,394 fr. 56 cent.; du Portefeuille, 6,367,975,080 fr. 37 c.; des comptes de chèques, 3 milliards 358,683,644 fr. 03 c.; montant des coupons encaissés, 239,930,562 fr. 80 c.; des ordres de Bourse au comptant, 595,942,466 fr. 83 c.

Les comptes de chèques sont au nombre de 48,207, en augmentation de 1,374 comptes ; leur solde au 31 décembre 1884 est de 141,882,306 fr. 47 c., et au 28 février 1885, de 147,785,941 fr. 33 c., en augmentation, pour ce dernier solde, de 1,874,875 fr. 91 c. sur la solde au 29 février 1884. Le solde des dépôts à échéance fixe, au 31 décembre 1884, est de 98,666,800 fr. Le solde du Portefeuille à la même date est de 119,365,551 fr. 36 c.

Ces comptes ont subi l'influence du ralentissement général des affaires et de l'amoindrissement de la fortune publique ; mais les diminutions que présentent quelques-uns des chiffres des comptes généraux de cette année comparés à ceux de l'année 1883,

sont dues uniquement à des causes générales, car l'augmentation constante des clients et du nombre des opérations témoigne, au contraire, de la marche toujours croissante des services.

Les agences et les bureaux de quartier ont donné toute satisfaction et leurs produits ont été en augmentant.

La Société a pris part à toutes les grandes affaires qui ont été traitées sur la place de Paris : Émission des obligations de la C^{ie} de Panama, de l'Emprunt Hellénique, des obligations du chemin de fer de Bône à Guelma, du Crédit Foncier de France, etc. Elle a fait seule l'émission des obligations de l'Ouest-Algérien, du Petit Journal et de la C^{ie} de Rio-Tinto. Dans toutes ces affaires, la Société Générale s'est fait remarquer, non-seulement pour le nombre des titres placés, mais pour leur division dans le public.

Le Portefeuille de titres de la Société a eu naturellement à subir, comme tous les portefeuilles privés sans exception, le contre-coup de l'état général des affaires et présenterait une dépréciation importante à passer sur les prix du bilan arrêté au 31 décembre 1883, si on avait voulu en faire une appréciation nouvelle ; mais le Conseil a pensé qu'il n'y avait pas lieu, quant à présent, de faire cette évaluation en présence, d'abord, de l'incertitude ou de l'absence de cours pour un grand nombre de ces valeurs, et en raison, ensuite, de la réserve ordinaire de la Société, si largement supérieures en tout cas aux dépréciations subies. L'année prochaine, suivant les événements qui se seront produits, le Conseil verra quelles mesures doivent être proposées à l'Assemblée, mais il a confiance que pour plusieurs des titres en Portefeuille, le dividende se sera consolidé d'une façon plus normale, et qu'il se sera produit des relèvements ramenant leurs cours à une évaluation plus voisine de la vérité.

Le rapport insiste d'une façon spéciale sur la situation de la Société vis-à-vis de la maison Dreyfus frères et C^{ie} ; il rappelle que la Société Générale est associée avec cette maison dans la Participation formée pour l'exécution du contrat d'achat et de vente de deux millions de tonnes de guano et qu'elle lui a consenti des avances sur nantissement de warrants guano, en dehors de la Participation. Le principal de ces avances est aujourd'hui complètement remboursé, mais il reste toujours à régler un compte d'intérêts et de commissions dont l'exactitude a été reconnue par M. Dreyfus et qui constitue une véritable réserve en face des comptes généraux des affaires Dreyfus.

Il expose que, quant au litige pendant avec MM. Dreyfus frères et C^{ie} au sujet de la Participation elle-même, le Tribunal de Commerce a admis la présentation de la Société Générale de n'être la participante de MM. Dreyfus frères et C^{ie} que dans le contrat d'origine d'achat des deux millions de tonnes de guano, sans avoir à tenir compte des contrats postérieurs passés par M. Dreyfus avec le Gouvernement péruvien. Devant cette solution capitale qui lui paraissait justement sauvegarder les intérêts de la Société, le Conseil n'a pas cru devoir faire appel du jugement.

Au Callao, la situation a pris un caractère plus net. La paix a été définitivement conclue entre le Chili et le Pérou et les recettes du Port ont été en s'améliorant pendant l'exercice.

Les bénéfices de la Société ont été de 3,162,329 fr. 30 c., sur lesquels 1,500,000 fr. ont été distribués le 1^{er} octobre 1884. Le Conseil a proposé de distribuer, au 1^{er} avril 1885, 6 fr. 63 c. par action, soit 6 fr. 25 c., déduction faite de l'impôt 3 0/0. Cette répartition porte le revenu de l'année à 12 fr. 88 c., soit 5.15 0/0 du capital versé ; 42,620 fr. 80 c. sont ajoutés à la réserve ordinaire pour la porter à 12,000,000 fr., maximum fixé par les statuts. Cette somme, jointe à la ré-

serve extraordinaire de 3,500,000 fr., donne pour l'ensemble de réserves un total de 15,500,000 fr., soit 64 fr. 58 centimes par action.

Le rapport des censeurs expose que le contrôle, pour ainsi dire journalier, du Comité de censure, pendant l'exercice, lui a permis de constater que tous les éléments de la comptabilité ne laissent rien à désirer sous le rapport de la clarté, de la régularité et de la parfaite concordance des écritures. Il signale le bon fonctionnement des divers services et les louables efforts de la Direction pour diminuer le budget des dépenses, et, en terminant, donne son approbation aux comptes de l'exercice 1884 et à la fixation du dividende proposé.

L'Assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice 1884 et adopté la proposition du Conseil pour la fixation du dividende. Elle a réélu administrateurs, MM. Aimé Gros, Lhuillier et Renaudin, administrateurs sortants. Elle a nommé administrateur, M. Gide, en remplacement de M. de Maintenaet, décédé. Enfin, elle a réélu censeur, M. de Gonet, censeur sortant.

M. VERNERY

Opticien

A PONTIVY

J'ai l'honneur de vous informer de mon arrivée en cette ville, où je suis visible de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Dans l'espoir de votre visite, agréez, M., mes salutations les plus respectueuses.

VERNERY.

Prière de ne pas confondre l'opticien avec le marchand de lunettes ignorant complètement ce qu'il vend. Par une pratique de plus de 30 années dans l'art de l'optique, je suis parvenu à soulager instantanément, à l'aide de verres spéciaux, toutes les faiblesses de la vue, ainsi qu'à en rectifier les défauts par les seuls verres brevetés à l'exposition de 1878.

Je possède un grand choix de montures, lunettes, pince-nez, or, argent, écaille, acier, baromètres, thermomètres, jumelles, longue-vues, etc. On fait toutes les réparations d'optique demandées.

ENTRÉE LIBRE

HOTEL DE LONDRES, à SAUMUR, pour 4 jours seulement. (295)

M^e LECOY, avoué à Saumur, demande un jeune homme sachant bien écrire.

ON DEMANDE une bonne cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUS GENRES

OURTOULE-MARTRES

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger

Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubèbe ! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours.

RAPPORT : Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 42 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans ; le résultat n'a pas donné 234 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 184 Européens a donné 184 guérisons. Chez l'inventeur, E. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse.

Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION

EN 5 LOTS

Le DIMANCHE 19 AVRIL 1885, à une heure

En l'étude et par le ministère de M^e BRAC

DE

4 MAISONS

A SAUMUR

Et 33 Ares de Terre

SUR SAINT-LAMBERT

Dépendant des successions MOLLAY-PICHON.

1^{er} LOT

MAISON, rue Dacier et rue du Puits-Tribouillet, occupée par M. Molloy, vastes magasins, trois belles caves voûtées. Mise à prix..... 26.000 fr.

2^e LOT

MAISON, rue de l'Ancienne route de Tours, n° 66, occupée par plusieurs. Mise à prix..... 2.500 fr.

3^e LOT

MAISON, derrière la précédente, jardin et jeu de boules, loués à la Société du Petit-Caporal. Mise à prix..... 2.000 fr.

4^e LOT

Autre MAISON, en bon état, ayant deux étages, cour commune, grand jardin clos de murs et boire. Mise à prix..... 1.300 fr.

5^e LOT

33 ARES DE TERRE, sur le chemin de l'Airault, commune de Saint-Lambert. Mise à prix..... 1.800 fr.

S'adresser, pour renseignements, à M^e BRAC, notaire, 27, place de la Bilange. (327)

LOTÉRIE DES ARTISTES MUSICIENS

GROS LOT : 100.000^f Second et dernier Tirage Jeudi 30 Juillet prochain

Le montant des Lots est déposé à la Banque de France. DERNIERS BILLETTS : UN FRANC. Adresser sans retard espèces, chèques ou mandats-poste à M. Ernest DETHI, Secrétaire général, Directeur de la loterie, 18, Rue Grange-Batelière, PARIS.

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif.

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS

SAUMUR

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-BATON, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et confiserie. (233)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 AVRIL 1885.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc ^{de}	Dernier cours.		Clôture préc ^{de}	Dernier cours.		Clôture préc ^{de}	Dernier cours.		Clôture préc ^{de}	Dernier cours.
3 %	78 30	77 40	Est	800	790	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	519 50	519
3 % amortissable	80	78 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1210	1245	Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est	369	365 75
3 % (nouveau)	80	78 50	Midi	1170	1160	— 1865, 4 %			Midi	379	376
4 1/2 % (nouveau)	104	103 25	Nord	1610	1590	— 1869, 3 %			Nord	383	380
Obligations du Trésor	108 60	107 50	Orléans	1325	1300	— 1871, 8 %			Orléans	367	371 75
Banque de France	508	507	Ouest	847 50	845	— 1875, 4 %			Ouest	377 75	375 25
Société Générale	5105	5060	Compagnie parisienne du Gaz	1490	1465	— 1876, 4 %			Paris-Lyon-Méditerranée	377	373
Comptoir d'escompte	463	460	Canal de Suez	2005	1970	Bons de liquid. Ville de Paris			Paris-Bourbonnais	377 50	374
Crédit Lyonnais	985	976 25	C. gén. Transatlantique	495	492 50	Obligations communales 1879			Canal de Suez	569 75	569 25
Crédit Foncier, act. 500 fr.	530	528 75				Obligat. foncières 1879 3 %					
Crédit mobilier	1330	1290				Obligat. foncières 1883 3 %					
	255	255									

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,